



Compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2025

Le **dix avril deux-mille-vingt-cinq à vingt heures**, le conseil municipal légalement convoqué le trente-et-un mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni ce jour sous la présidence d'Armindo GOMES, Maire.

Étaient présents :

Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Humberto CARVALHO GOMES, Grégoire MEYMERIE, Henri PRÉVOSTEAU, David FRATINI

Etaient absents :

Dejan GLISOVIC, Philippe EXBRAYAT, Alexandre BONILLA PEREZ, France VAN DEN BURG

Pouvoirs :

Philippe EXBRAYAT donne pouvoir à Henri PRÉVOSTEAU
France VAN DEN BURG donne pouvoir à David FRATINI

Quorum : Le quorum de 6 conseillers présents est atteint.

Ordre du jour :

Table des matières

I.	Désignation du secrétaire de séance	2
II.	Validation des deux derniers Comptes-rendus	2
III.	Plan de financement distributeur de baguettes	2
IV.	Plan de financement réfection des trottoirs	2
V.	Plan de financement Phase 0 église	2
VI.	Vote de la fiscalité	3
VII.	Vote du budget primitif 2025	3
VIII.	Règlement intérieur de la salle communale	3
IX.	Tarifs location salle communale	3
X.	Participation citoyenne gendarmerie	3
XI.	Questions diverses	4

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

0237249149 - mairie@santeuil28.fr



I. Désignation du secrétaire de séance

Humberto CARVALHO GOMES est désigné secrétaire de séance.

II. Validation des deux derniers Comptes-rendus

Les comptes-rendus des conseils municipaux du 6 février et 6 mars sont validés à l'unanimité.

III. Plan de financement distributeur de baguettes

La subvention du FDI a été refusée et il convient de refaire un plan de financement

Total HT : 16231,59€

DETR : 3246,32€

FDC : 6492,64€

Autofinancement : 6492,63€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

IV. Plan de financement réfection des trottoirs.

Le FDI a été limité à 50000€ et il convient donc de délibérer sur un nouveau plan de financement

Total : 121608€

FDI : 50000€

FDC : 35804€

Autofinancement : 35804€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

V. Plan de financement Phase 0 église

La phase 0 de la réfection de l'église doit être faite et il convient délibérer sur les devis et le plan de financement.

Devis Atelier 27 : 1950€ HT, 1strumesures : 12040€ HT, JV couverture : 1580€ HT.

Total HT : 24570€

DRAC : 7371€

CD28 : 4914€

FDC : 6142,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement.

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

0237249149 - mairie@santeuil28.fr



VI. Vote de la fiscalité

Avant le vote du budget il convient de voter du taux de fiscalité dit « état 1259 ».

Le Maire propose le maintien du taux de fiscalité à **41,57% pour le foncier bâti, 29,58% pour le foncier non bâti et 10,15% pour la taxe d'habitation**. Produit attendu en 2025 : **114 070€**

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité.

VII. Vote du budget primitif 2025

Le Maire présente le budget 2025 à l'équilibre en fonctionnement et à l'investissement

Fonctionnement : 586204€

Investissement : 37257,30€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de budget 2025

VIII. Règlement intérieur de la salle communale.

Le maire propose au conseil municipal un nouveau règlement intérieur qui à été validé par le service juridique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de la salle.

IX. Tarifs location salle communale.

Le maire propose au conseil une augmentation des tarifs de location de la salle communale de 10€ pour la location, 20€ pour la prestation ménage, et 5€ pour le chauffage. La mise en place d'une caution ménage de 100€ pour ceux qui ne prennent pas l'option ménage de 100€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité les tarifs de location.

X. Participation citoyenne gendarmerie

La gendarmerie nous propose de signée une convention citoyenne qui 3 objectifs :

- développer auprès des habitants et plus particulièrement des référents citoyens une culture de la prévention de la délinquance en les sensibilisant à la manière dont ils peuvent se protéger contre certaines formes de délinquance, et en communiquant à la gendarmerie toutes informations utiles à l'amélioration de leur sécurité.

- favoriser le rapprochement entre les gendarmes, les élus et la population en entretenant des liens réguliers qui permettent de garantir un contact privilégié entre les différentes parties.
- sensibiliser les référents citoyens aux bons réflexes à adopter lorsqu'ils sont témoins de faits afin de signaler tout renseignement utile à la poursuite des enquêtes de la gendarmerie.

Mairie de SANTEUIL,

2 rue de la mairie 28700 SANTEUIL

0237249149 - mairie@santeuil28.fr



Un ou plusieurs référents devront être nommés et une réunion publique sera organisée suivie de la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation citoyenne.

XI. Questions diverses.

M. PRÉVOSTEAU pose une question de la part de M. EXBRAYAT, qu'en est-il pour le 14 juillet ? Le Maire répond que justement la question est très pertinente car il sollicite l'avis du conseil pour l'organisation d'un feu d'artifice, un devis de 1983,40€ TTC est proposé de la part de la Sté Bellier pour des prêt à tirer. Si le conseil s'annonce favorable la commission CFA aura donc une base afin de pouvoir organiser la fête nationale. Le conseil municipal se prononce favorablement pour le feu d'artifice. Une proposition sera faite pour le conseil du 5 juin 2025.

Le Maire annonce que les caméras seront installées une fois le Consuel obtenu et la ligne d'eau rue de Chartres qui fuit constamment sera refaite bientôt, normalement deuxième quinzaine de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50